



RAPPORT ANNUEL 2015 CCBL

SOMMAIRE

- Carte d'identité du territoire.....**Page 4**
- Le territoire de la CCBL
- Les instances décisionnelles:
 - Le Conseil Communautaire*
 - Liste des Conseillers Communautaires*
 - Le Bureau*
 - Les Commissions Thématiques*
- Les nouvelles compétences de la CCBL.....**Page 16**
- En 2015, quelles évolutions pour la CCBL?**Page 17**
- Organigramme.....**Page 22**
- Présentation financière**Page 23**
- **Budget Principal**
Dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement
- **RAM**
Dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement
- **SPANC**
Dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement
- Fiscalité.....**Page 39**

INTRODUCTION

Conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ainsi qu'aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), le Président a l'honneur de vous transmettre le rapport sur l'activité de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine .

Ce rapport fera l'objet d'une communication par le Maire en Conseil Municipal en séance publique.

Les conseillers de la Commune qui siègent à l'Assemblée de la Communauté de Communes sont entendus

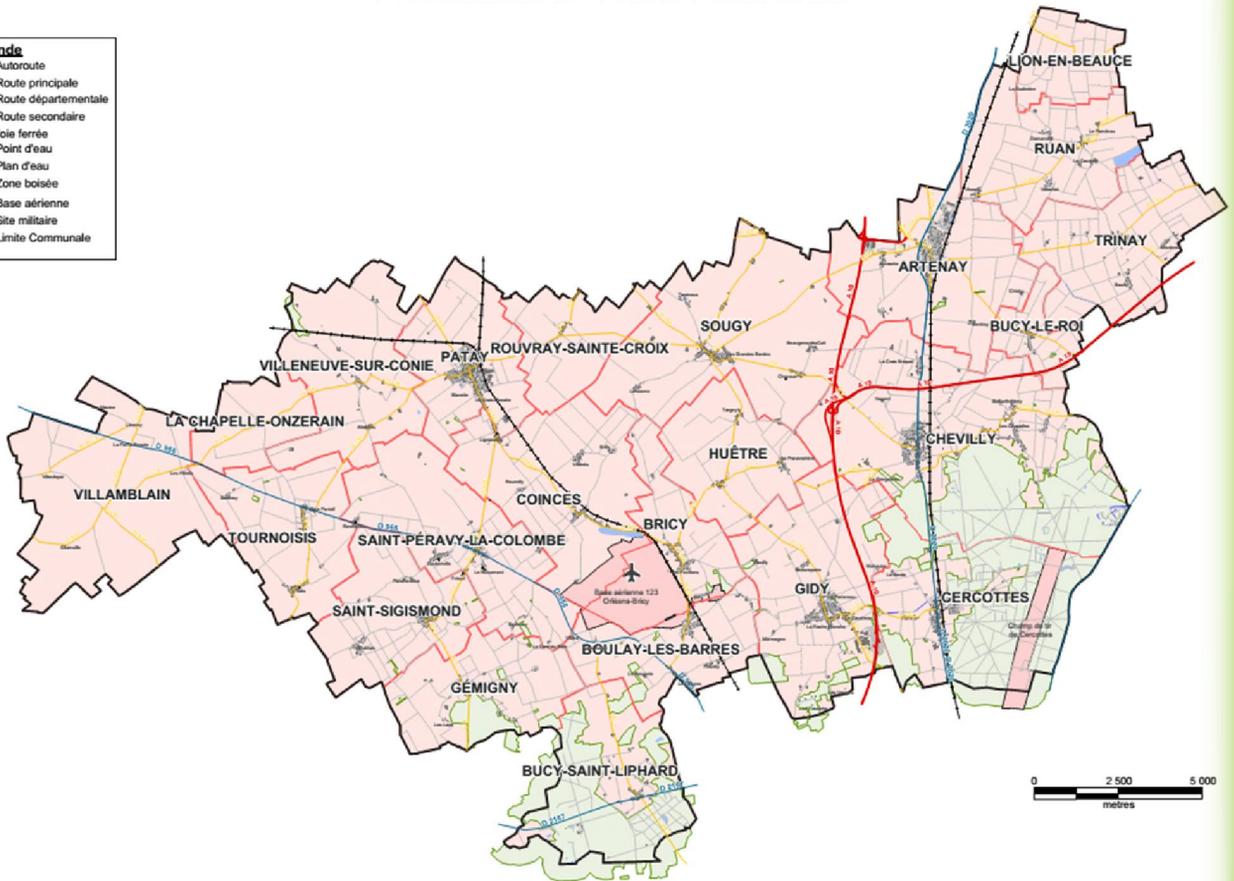
Le Président pourra à sa demande ou à la demande du Conseil Municipal être entendu par ce dernier.

Il est rappelé que les conseillers communautaires doivent rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine au moins deux fois par an durant leurs conseils municipaux.

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

PLAN D'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE LOIRETAINE

- Légende**
- Autoroute
 - Route principale
 - Route départementale
 - Route secondaire
 - Voie ferrée
 - Point d'eau
 - Plan d'eau
 - Zone boisée
 - Base aérienne
 - Site militaire
 - Limite Communale



Le Président:

Monsieur Thierry BRACQUEMOND

5 Vice-Présidents:

➤ Monsieur Lucien HERVE:

Commissions « Voirie, eau et assainissement collectif »

➤ Monsieur Hubert JOLLIET:

Commissions « Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) et Bâtiments »

➤ Madame Isabelle ROZIER:

Commission « Action Sociale, Cadre de Vie et Communication »

➤ Monsieur Pascal GUDIN:

Commission « Urbanisme-Développement Économique »

➤ Monsieur Gilles FUHRER:

Commission « Finances, Prospective et Mutualisation »

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

La CCBL en chiffres

➤ Population INSEE 2012 :

16 550 habitants

➤ Nombre de Communes:

23

➤ Superficie:

400 km²

➤ Périmètre géographique :

Le territoire correspond aux ex- cantons
de PATAY et ARTENAY.

➤ Zones d'activités Economiques:

4 implantées sur les communes suivantes: ARTENAY,
CHEVILLY , GIDY et PATAY.

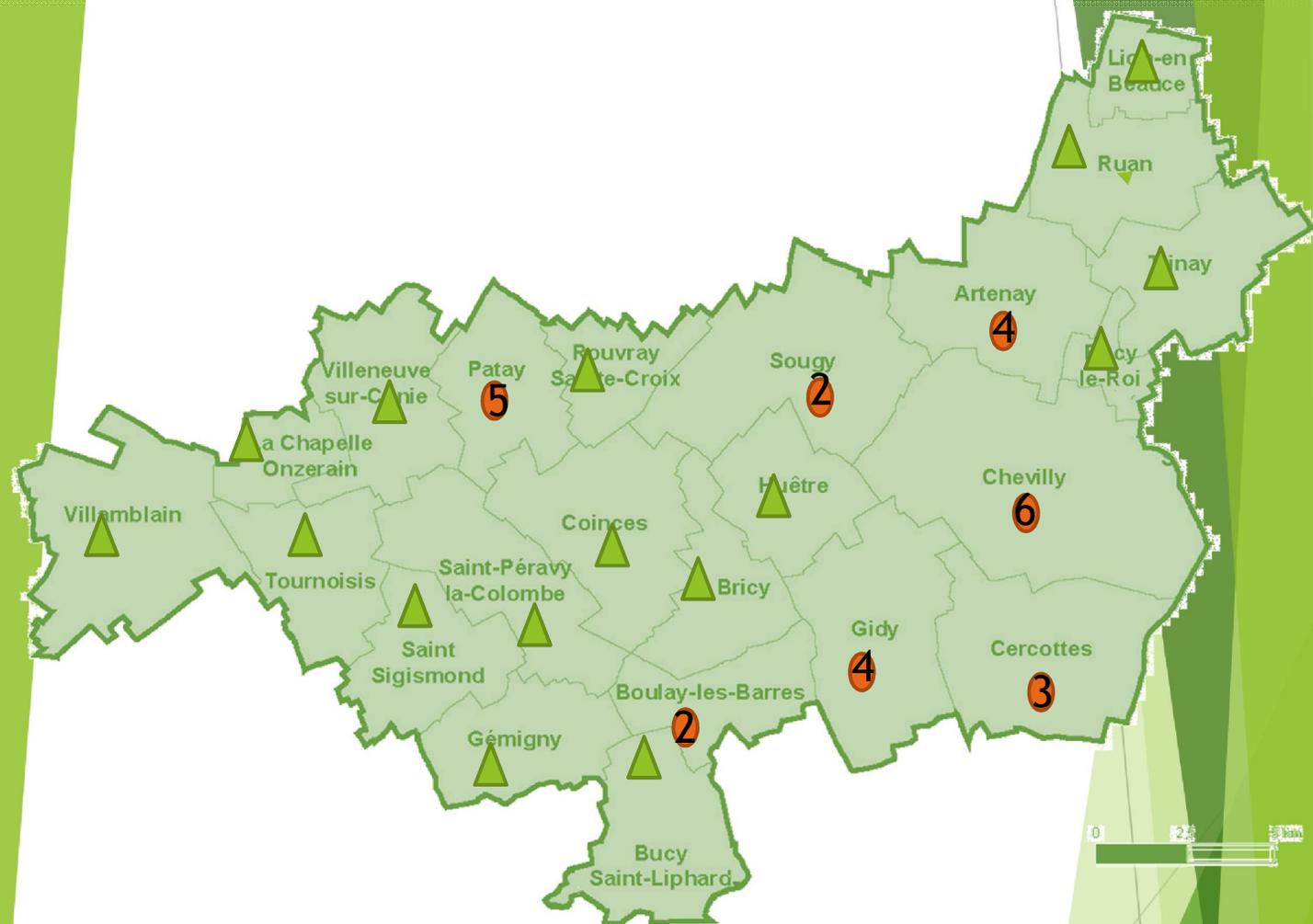
➤ Historique:

Notre collectivité a été créée le 26 décembre 2012.

➤ Nombre de conseillers communautaires:

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est composé de 42 membres titulaires et 16 suppléants répartis comme suit :



Légende:

 : Communes représentées par 1 conseiller titulaire ou 1 conseiller suppléant

 : Communes représentées par des conseillers titulaires (le nombre de titulaires pour chaque Commune est indiqué par le chiffre inscrit dans le pictogramme)

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2015

ARTENAY

Mme Dominique BILLARD	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Pascal GUDIN	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. David JACQUET	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Jean-François MALON	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant

BOULAY-LES-BARRES

M. Gilles FUHRER	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Pascale MINIERE	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant

BRICY

M. Louis-Robert PERDEREAU	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Monique BEAUPERE	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

BUCY-LE-ROI

M. Gervais GREFFIN	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Didier NODIMAR	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

BUCY-SAINT-LIPHARD

M. Yves PINSARD	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Véronique HODIN	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

CERCOTTES

M. Marc LEGER	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Yolande OMBOUA	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Martial SAVOURE-LEJEUNE	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant

CHEVILLY

Mme Brigitte BLAIN	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Isabelle BOUTET	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Hubert JOLLIET	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Nadine JOVENIAUX	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Claude PELLETIER	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Bernard TEXIER	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant

COINCES

M. Lucien HERVÉ	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Daniel DELLA MONICA	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

GÉMIGNY

M. Joël CAILLARD	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Florence BRICE	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

GIDY

Mme Annick BUISSON	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Elisabeth CHARBONNIER	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Jean-Luc MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Benoît PERDEREAU	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant

HUÊTRE

M. Thierry BRACQUEMOND	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Pascal PERDEREAU	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

LA CHAPELLE-ONZERAIN

M. Gilles MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Aline CHASSINE-TOURNE	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

LION- EN- BEAUCE

M. Christian MORIZE	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Damien MOREAU	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

PATAY

Mme Laurence COLLIN	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Nadine GUIBERTEAU	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Marc LEBLOND	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Isabelle ROZIER	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Alain VELLARD	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant

ROUVRAY-SAINTE-CROIX

M. Jean-Claude TICOT	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Christophe LLOPIS	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

RUAN

M. Didier VANNIER	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Jean DUMOUTIER	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

SAINT-PÉRAVY-LA-COLOMBE

M. Jean-Bernard VALLOT	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Denis PELE	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

SAINT-SIGISMOND

Mme Isabelle BOISSIERE	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Nicolas PINSARD	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

SOUGY

M. Eric DAVID	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
Mme Fabienne LEGRAND	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

TOURNOISIS

M. Gérard HUCHET	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Bruno DEBREE	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

TRINAY

M. Jean-Luc LEJARD	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Christophe SOUCHET	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

VILLAMBLAIN

M. Thierry CLAVEAU	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Pascal CHATEIGNER	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

VILLENEUVE- SUR -CONIE

M. Michel THOMAIN	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input type="checkbox"/> Conseiller suppléant
M. Frédéric MARCILLE	<input type="checkbox"/> Conseiller titulaire	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller suppléant

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du Président, des Vice-Présidents ainsi que de 6 conseillers communautaires.

Le Président
Monsieur Thierry BRACQUEMOND

1^{er} Vice-Président

**Monsieur
Lucien
HERVE**

*Commissions
« Voirie, eau et
assainissement
collectif »*

2^{ème} Vice-Président

**Monsieur
Hubert
JOLLIET**

*Commissions
« Service Public
d'Assainissement
Non Collectif
(S.P.A.N.C) et
Bâtiments »*

3^{ème} Vice-Président

**Madame
Isabelle
ROZIER**

*Commission
« Action Sociale,
Cadre de Vie et
Communication »*

4^{ème} Vice-Président

**Monsieur
Pascal
GUDIN**

*Commission
« Urbanisme-
Développement
Économique »*

5^{ème} Vice-Président

**Monsieur
Gilles
FUHRER**

*Commission
« Finances,
Prospective et
Mutualisation »*

**Madame
Annick
BUISSON**

**Monsieur
Gervais
GREFFIN**

**Madame
Fabienne
LEGRAND**

**Monsieur
Gilles
MOREAU**

**Monsieur
Louis-Robert
PERDEREAU**

**Monsieur
Martial
SAVOURÉ-
LEJEUNE**

LES COMMISSIONS THEMATIQUES ET LEURS MEMBRES

COMMISSIONS	PRESIDENTS DE COMMISSIONS	MEMBRES
<u>ACTION SOCIALE, CADRE DE VIE & COMMUNICATION</u>	Madame Isabelle ROZIER	Mme Dominique BILLARD
		Mme Monique BEAUPERE
		Mme Isabelle BOUTET
		Mme Brigitte BLAIN
		Mme Isabelle BOISSIERE
		Mme Florence BRICE
		Mme Laurence COLLIN
		Mme Nadine GUIBERTEAU
		M. David JACQUET
		Mme Nadine JOVENIAUX
		Mme Fabienne LEGRAND
		M. Didier NODIMAR
<u>BÂTIMENTS</u>	Monsieur Hubert JOLLIET	Mme Yolande OMBOUA
		Mme Annick BUISSON
		M. David JACQUET
		M. Claude PELLETIER
<u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>	Monsieur Pascal GUDIN	M. Alain VELLARD
		M. Gilles FUHRER
		M. Marc LEBLOND
		M. Jean-Luc LEJARD
		M. Denis PELE
		M. Benoît PERDEREAU
		M. Martial SAVOURÉ-LEJEUNE
<u>FINANCES, PROSPECTIVE & MUTUALISATION</u>	Monsieur Gilles FUHRER	Mme Isabelle BOUTET
		M. David JACQUET
		M. Jean-François MALON
		M. Gilles MOREAU
		M. Martial SAVOURÉ-LEJEUNE

LES COMMISSIONS THEMATIQUES ET LEURS MEMBRES (suite)

COMMISSIONS	PRESIDENTS DE COMMISSIONS	MEMBRES
<u>SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>	Monsieur Hubert JOLLIET	Mme Aline CHASSINE TOURNE
		M. Eric DAVID
		M. Gervais GREFFIN
		M. Jean-Luc LEJARD
		M. Frédéric MARCILLE
<u>URBANISME</u>	Monsieur Pascal GUDIN	Mme Isabelle BOUTET
		M. Thierry CLAVEAU
		M. Gervais GREFFIN
		M. Jean-François MALON
		M. Marc LÉGER
		M. Benoît PERDEREAU
		M. Didier VANNIER
M. Joël CAILLARD		
<u>VOIRIE, EAU & ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u>	Monsieur Lucien HERVE	M. Thierry CLAVEAU
		M. Eric DAVID
		M. Gérard HUCHET
		M. Jean-Luc MARTIN
		M. Louis-Robert PERDEREAU
		M. Pascal PERDEREAU
		M. Yves PINSARD
		M. Bernard TEXIER

LES NOUVELLES COMPÉTENCES DE LA CCBL

2.1 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE (COMPÉTENCES OPTIONNELLES) :

« Définition , élaboration, approbation, suivi, modification, révision et toutes interventions nécessaires aux Plans Locaux, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales ».

En 2015, la CCBL a adhéré au groupement intercommunal pour la création d'un service pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

En 2015, QUELLES EVOLUTIONS POUR LA CCBL?

Conseil Communautaire du 11 mai 2015-

Délibérations portant sur le service d'instruction des autorisations de droit des sols

Département de LOIRET
Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le onze mai deux mil quinze à dix huit heures trente, les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de HUETRE sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Nombre de conseillers en exercice	42
Nombre de conseillers présents	34
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de conseillers excusés	3
Nombre de conseillers absents	2
Nombre de votants	37
Date de convocation du Conseil	30/04/2015



Conseillers titulaires présents : Mme BILLARD Dominique, Mme BOISSIERE Isabelle, Mme BOUTET Isabelle, Mme BUISSON Annick, Mr BRACQUEMOND Thierry, Mr CAILLARD Joël, Mr CLAVEAU Thierry, Mr DAVID Eric, Mr FUHRER Gilles, Mr GUDIN Pascal, Mr HERVE Lucien, Mr Gérard HUCHET, Mr JOLLIET Hubert, Mme JOVENIAUX Nadine, Mr LEBLOND Marc, Mr LEGER Marc, Mme LEGRAND Fabienne, Mr LEJARD Jean-Luc, Mme LOPES Annie, Mr MALON Jean-François, Mr MORIZE Christian, Mme OMBOUA Yolande, Mr PELLETIER Claude, Mr PERDEREAU Benoit, Mr PERDEREAU Louis-Robert, Mr PINSARD Yves, Mme ROZIER Isabelle, Mr SAVOURE-LEJEUNE Martial, Mr TEXIER Bernard, Mr THOMAIN Michel, Mr TICOT Jean-Claude, Mr VALLOT Jean-Bernard, Mr VANNIER Didier, Mr VELLARD Alain.

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un autre conseiller : Mme BLAIN Brigitte représentée par Mme Nadine JOVENIAUX, Mr MOREAU Gilles représenté par Mme CHASSINE TOURNE Aline, Mr GREFFIN Gervais représenté par Mr NODIMAR Didier.

Délégués titulaires absents excusés : Mme PINSARD Nicole, Mme COLLIN Laurence, Mme ROBERT Fabienne.

Délégué titulaire absent : Mr JACQUET David, Mr MARTIN Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mr FUHRER Gilles

N°2015 - 37- AFFAIRES ECONOMIQUES - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL - CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE - CONVENTION ENTRE LA CCBL, LA CCCB et LA CCVM.

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5221-1 et L 5321-2.

CONSIDERANT que les articles susvisés autorisent les Communautés de communes à provoquer la création d'une entente afin de poursuivre des projets communs :

CONSIDERANT que la Loi ALUR du 24 mars 2014 induit deux évolutions majeures :

- Une affirmation de la planification intercommunale en renforçant le SCOT et rendant obligatoire à moyen terme les PLUI,
- La fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme des communes compétentes comprises dans un EPCI de plus de 10 000 habitants,

CONSIDERANT que c'est dans cet état d'esprit qu'est envisagé un rapprochement entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (CCBL), la Communauté de Communes du Canton de Beaugency (CCCB) et la Communauté de Communes du Val des Mauves (CCVM) afin de créer un service d'instruction pour les autorisations de droit des sols à destination de leurs communes membres ;

CONSIDERANT les différentes modalités de ce partenariat :

- Gouvernance tripartite par un comité de pilotage,
- Pilotage par la CCCB,
- Participation égale aux investissements initiaux et subséquents,
- Clé de répartition des frais de fonctionnement au vu du nombre d'actes produits par territoire et sur la base d'un coût moyen d'acte.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE

DECIDE de former une entente intercommunautaire entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, la Communauté de Communes du Canton de Beaugency et la Communauté de Communes du Val des Mauves,

APPROUVE la convention qui régit cette entente,

DESIGNE, pour représenter la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine au sein du comité de pilotage, Monsieur le Président Thierry BRACQUEMOND et Monsieur Pascal GUDIN, comme titulaires, Monsieur Martial SAVOURE LEJEUNE et Monsieur Benoit PERDEREAU, comme suppléants.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Thierry BRACQUEMOND

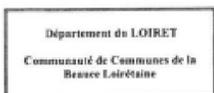
certifié exécutoire : 13 /05/2015
adressé en Préfecture le 13/05/2015

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture
 - date de sa publication et/ou de sa notification.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Délibérations portant sur le service d'instruction des autorisations du droit des sols



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le onze mai deux mil quinze à dix huit heures trente, les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de HUETRE, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Nombre de conseillers présents	: 34
Nombre de pouvoirs	: 3
Nombre de conseillers excusés	: 3
Nombre de conseillers absents	: 2
Nombre de votants	: 37
Date de convocation du Conseil	: 30/04/2015



Conseillers titulaires présents : Mme BILLARD Dominique, Mme BOISSIERE Isabelle, Mme BOUTET Isabelle, Mme BUISSON Annick, Mr BRACQUEMOND Thierry, Mr CAILLARD Joël, Mr CLAVEAU Thierry, Mr DAVID Eric, Mr FUHRER Gilles, Mr GUDIN Pascal, Mr HERVÉ Lucien, Mr Gérard HUCHET, Mr JOLLIET Hubert, Mme JOVENIAUX Nadine, Mr LEBLOND Marc, Mr LEGER Marc, Mme LEGRAND Fabienne, Mr LEJARD Jean-Luc, Mme LOPES Annie, Mr MALON Jean-François, Mr MORIZE Christian, Mme OMBOUA Yolande, Mr PELLETIER Claude, Mr PERDEREAU Benoit, Mr PERDEREAU Louis-Robert, Mr PINSARD Yves, Mme ROZIER Isabelle, Mr SAVOURE-LEJEUNE Martial, Mr TEXIER Bernard, Mr THOMAIN Michel, Mr TICOT Jean-Claude, Mr VALLOT Jean-Bernard, Mr VANNIER Didier, Mr VELLARD Alain.

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un autre conseiller : Mme BLAIN Brigitte représentée par Mme Nadine JOVENIAUX, Mr MOREAU Gilles représenté par Mme CHASSINE TOURNE Aline, Mr GREFFIN Gervais représenté par Mr NODIMAR Didier.

Délégués titulaires absents excusés : Mme PINSARD Nicole, Mme COLLIN Laurence, Mme ROBERT Fabienne.

Délégué titulaire absent : Mr JACQUET David, Mr MARTIN Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mr FUHRER Gilles

N°2015 - 43 - AFFAIRES ECONOMIQUES - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) - CREATION D'UN SERVICE COMMUN ET CONVENTION AVEC LES COMMUNES.

En application des dispositions de l'article L. 5211-4-1 III et IV du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du décret n° 2011-515 du 10 mai 2011, les services de la Communauté de Communes peuvent être mis à disposition de l'ensemble des Communes membres qui le souhaitent pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

En application de l'article L. 5211-4-2 du CGCT qui dispose que : « les services communs peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles ou de missions fonctionnelles en matière de gestion du personnel, à l'exception des missions mentionnées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale pour les communes et établissements publics obligatoirement affiliés à un centre de gestion en application des articles 15 et 16 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat »

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine doit donc créer un service commun afin d'assumer les missions déléguées par les communes en matière d'instruction du droit des sols.

Monsieur le Président énonce que, dans le cadre de la mise en place du service intercommunautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme géré dans le cadre d'une entente intercommunautaire avec les Communautés de Communes du Canton de Beaugency (CCCB) et de la Communauté de Communes du Val des Mauves (CCVM), il conviendrait d'édicter les conditions de mise à disposition de ce service au profit des communes qui vont en bénéficier.

En ce qui concerne la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, il s'agit des communes de ARTENAY, GIDY, PATAY et SOUGY.

Ce service aura en effet pour mission d'instruire au profit des communes qui le souhaitent les demandes d'autorisation d'urbanisme qui résultent d'une réglementation d'ordre législatif (Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation) mais aussi des prescriptions d'ordre réglementaire édictées au niveau régional (ex : SCOT) ou local (ex : PLU, Carte communale, POS,...).

Une convention va ainsi formaliser les conditions de ce fonctionnement, en listant les types d'autorisation qui seront instruites par le service mutualisé et en déterminant les missions qui seront à la charge de ce service et à la charge des communes.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec chaque commune au profit de laquelle le service interviendra, étant entendu que les Conseils Municipaux de celles-ci devront s'être prononcés également sur cette signature.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- De créer un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- De réitérer son accord pour faire fonctionner ce service au sein d'une entente intercommunautaire avec la Communauté de Communes du Canton de Beaugency (CCCB) et la Communauté de Communes du Val des Mauves (CCVM) ;

- -D'autoriser Monsieur le Président à transmettre à chaque commune concernée la convention ayant pour effet de déterminer les conditions de délégation au service communautaire de l'instruction des autorisations de droit des sols ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention dont le texte est joint avec chaque commune concernée.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND

certifié exécutoire : 13 /05/2015
adressé en Préfecture le 13/05/2015

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- ✓ date de sa réception en Préfecture
- ✓ date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- ✓ - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- ✓ - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Conseil Communautaire du 11 juin 2015-

Délibérations portant sur le service d'instruction des autorisations du droit des sols



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le onze juin deux mil quinze à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CERCOTTES, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

PRÉFECTURE DU LOIRET	Nombre de conseillers en exercice	41
25 JUN 2015	Nombre de conseillers présents	33
COURRIER 3	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de conseillers absents	3
	Nombre de votants	38
	Date de convocation du Conseil	28/05/2015

Conseillers titulaires présents : Mme BILLARD Dominique, Mme BLAIN Brigitte
Mme BOISSIERE Isabelle, Mme BOUTET Isabelle, Mme BUISSON Annick,
Mr BRACQUEMOND Thierry, Mr CAILLARD Joël, Mr CLAVEAU Thierry,
Mme COLLIN Laurence, Mr DAVID Eric, Mr FUHRER Gilles, Mr GUDIN Pascal,
Mr HERVE Lucien, Mr Gérard HUCHET, Mr JACQUET David, Mr JOLLIET Hubert,
Mme JOVENIAUX Nadine, Mr LEBLOND Marc, Mr LEGER Marc,
Mme LEGRAND Fabienne, Mr LEJARD Jean-Luc, Mr MALON Jean-François,
Mr MOREAU Gilles, Mr MORIZE Christian, Mme OMBOUA Yolande,
Mr PINSARD Yves, Mme ROZIER Isabelle, Mr SAVOURÉ-LEJEUNE Martial,
Mr TEXIER Bernard, Mr TICOT Jean-Claude, Mme TOQUIN Sandrine, Mr VALLOT
Jean-Bernard, Mr VELLARD Alain.

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un autre conseiller : Mr GREFFIN
Gervais représenté par Mr NODIMAR Didier, Mr PERDEREAU Benoît représenté par Mme
BUISSON Annick, Mr PERDEREAU Louis-Robert représenté par Me BEAUPERE Monique,
Mr THOMAIN Michel représenté par Mr HERVE Lucien, Mr VANNIER Didier représenté
par Mr DUMOUTIER Jean

Délégué titulaire absent : Mme LISCIANDRA Catherine, Mr MARTIN Jean-Luc,
Mr PELLETIER Claude

Secrétaire de séance : Mr FUHRER Gilles

N°2015 - 45 - AFFAIRES ECONOMIQUES - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS
DU DROIT DES SOLS (ADS) - CREATION D'UN SERVICE COMMUN ET
CONVENTION AVEC DEUX NOUVELLES COMMUNES.

En application des dispositions de l'article L. 5211-4-1 III et IV du code général des
collectivités territoriales (CGCT) et du décret n° 2011-515 du 10 mai 2011, les services de la
Communauté de Communes peuvent être mis à disposition de l'ensemble des Communes
membres qui le souhaitent pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

En application de l'article L. 5211-4-2 du CGCT qui dispose que : « les services communs
peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles ou de missions fonctionnelles en
matière de gestion du personnel, à l'exception des missions mentionnées à l'article 23 de la loi
n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
territoriale pour les communes et établissements publics obligatoirement affiliés à un centre de
gestion en application des articles 15 et 16 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, de
gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise
fonctionnelle ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la
commune ou de l'Etat »

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine doit donc créer un service commun
afin d'assumer les missions déléguées par les communes en matière d'instruction du droit des
sols.

Monsieur le Président énonce que, dans le cadre de la mise en place du service
intercommunautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme géré dans le cadre d'une
entente intercommunautaire avec les Communautés de Communes du Canton de Beaugency
(CCCB) et de la Communauté de Communes du Val des Mauves (CCVM), il convient
d'édicter les conditions de mise à disposition de ce service au profit des communes qui vont en
bénéficier.

CONSIDERANT la délibération N° 2015-43 du 11 mai 2015 décidant la création d'un service
commun d'instruction des autorisations d'urbanisme mis à disposition des communes
membres, auquel ont adhéré les communes d'ARTENAY, GDY, PATAY et SOUGY,

CONSIDERANT les nouvelles précisions émanant des services de la DDT, confirmant que les
communes compétentes, (c'est-à-dire couvertes par un PLU ou une carte communale de
compétence commune), membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants ne pourront plus, à
compter du 1^{er} juillet 2015, bénéficier des services de l'Etat pour instruire les actes
d'urbanisme,

Monsieur le Président a aussi pris l'attache des communes concernées. Il s'agit de BUCY
SAINT LIPHARD (carte communale de compétence commune, CERCOTTES (POS) et
CHEVILLY (POS).

Seules les communes de BUCY ST LIPHARD et de CERCOTTES ont souhaité adhérer au
service commun, la commune de CHEVILLY préférant gérer en interne la gestion des
autorisations d'urbanisme.

Ce service aura en effet pour mission d'instruire au profit des communes de BUCY SAINT
LIPHARD et de CERCOTTES les demandes d'autorisation d'urbanisme qui résultent d'une
réglementation d'ordre législatif (Code de l'urbanisme, Code de la construction et de
l'habitation) mais aussi des prescriptions d'ordre réglementaire édictées au niveau régional (ex :
SCOT) ou local (ex : PLU, Carte communale, POS,...).

Une convention va ainsi formaliser les conditions de ce fonctionnement, en listant les types
d'autorisations qui seront instruites par le service mutualisé et en déterminant les missions qui
seront à la charge de ce service et à la charge des communes.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à étendre le
champ d'application du service commun et à signer une convention avec les communes de
BUCY SAINT LIPHARD et de CERCOTTES au profit desquelles le service interviendra, étant
entendu que les Conseils Municipaux de celles-ci devront s'être prononcés également sur cette
signature.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- D'étendre le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme aux
communes de BUCY SAINT LIPHARD et de CERCOTTES,
- D'autoriser Monsieur le Président à transmettre à chacune de ces deux communes
la convention ayant pour effet de déterminer les conditions de délégation au
service communautaire de l'instruction des autorisations de droit des sols ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention dont le texte est joint avec
les communes de BUCY SAINT LIPHARD et de CERCOTTES, en complément
des communes figurant à la délibération N° 2015-43 du 11 mai 2015.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Thierry BRACQUEMOND



certifié exécutoire : 23 /05/2015
adressé en Préfecture le 23/05/2015

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours
formel contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates
suivantes :

- date de sa réception en Préfecture
 - date de sa publication et/ou de sa notification.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de
recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Conseil Communautaire du 26 novembre 2015-

Délibération portant sur le transfert de la compétence PLU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le vingt-six novembre deux mil quinze à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de LION EN BEAUCE, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Nombre de conseillers présents	: 32
Nombre de pouvoirs	: 6
Nombre de conseillers excusés	: 1
Nombre de conseillers absents	: 3
Nombre de votants	: 38
Date de convocation du Conseil	: 18/11/2015



Conseillers titulaires présents

Mme BILLARD Dominique,	Mme BLAIN Brigitte,		
Mme BUISSON Annick,	Mr BRACQUEMOND Thierry,	Mr CAILLARD Joël,	
Mr DAVID Eric,	Mr FUHRER Gilles,	Mr GUDIN Pascal,	Mr HERVÉ Lucien,
Mr HUCHET Gérard,	Mr JACQUET David,	Mr JOLLIET Hubert,	Mme
JOVENIAUX Nadine,	Mr LEBLOND Marc,	Mr LEGER Marc,	Mme LEGRAND Fabienne,
Mr LEJARD Jean-Luc,	Mr MALON Jean-François,	Mme MINIERE Pascale,	Mr MOREAU Gilles,
Mr MORIZE Christian,	Mme OMOUBA Yolande,	Mr PELLETIER Claude,	
Mr PERDEREAU Benoit,	Mr PERDEREAU Louis-Robert,	Mme ROZIER Isabelle,	
Mr SAVOURE-LEJEUNE Martial,	Mr TEXIER Bernard,	Mr TICOT Jean-Claude,	
Mr VANNIER Didier,	Mr VALLOT Jean-Bernard,	Mr VELLARD Alain,	

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un autre conseiller ou à son suppléant :
Mme BOISSIERE Isabelle représentée par Mr PINSARD Nicolas, Mme BOUTET Isabelle représentée par Mr TEXIER Bernard, Mme CHARBONNIER Elisabeth représentée par Mr PERDEREAU Benoit, Mme GUIBERTEAU Nadine représentée par Mr LEBLOND Marc, Mr CLAVEAU Thierry représenté par Mr CHATEIGNER Pascal, Mr PINSARD Yves représenté par Mme HODIN Véronique.

Délégué titulaire excusé : Mr THOMAIN Michel

Délégués titulaires absents : Mme COLLIN Laurence, Mr GREFFIN Gervais, Mr MARTIN Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mr FUHRER Gilles

N°2015 - 84 - AFFAIRES GENERALES - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBL - TRANSFERT DE COMPETENCE PLU

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17

VU les évolutions législatives et réglementaires relatives à la modernisation des documents d'urbanisme : loi SRU du 13 décembre 2000 et la loi UH du 31 juillet 2003, loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 1 et 2) du 12 juillet 2010, loi ALUR (Accès au logement et urbanisme rénové) du 24 mars 2014, loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015,

CONSIDERANT les enjeux pour appréhender et répondre aux exigences réglementaires et aux spécificités complexes de l'aménagement du territoire, en respectant des objectifs précis :

- Exprimer un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) communautaire,
- Assurer la cohérence de ce projet local avec les politiques supra-territoriales (SCOT, Région, Département, Etat...)
- Se donner des moyens concrets et efficaces utiles à l'urbanisme opérationnel,
- Gérer les droits à construire,

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le transfert de la compétence « Plan Local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, et des cartes communales, à la Communauté de Communes par ses communes membres.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS :

POUR : 36

ABSTENTIONS : 2 (commune de CHEVILLY)

SOLLICITE le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, et des cartes communales, à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

PROPOSE de ce fait la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine dont l'article 2.1 intitulé « Aménagement de l'Espace Communautaire » sera complété ainsi qu'il suit : « définition, élaboration, approbation, suivi, modification, révision et toutes interventions nécessaires aux Plans Locaux, documents d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales ».

PRECISE que la présente délibération sera notifiée aux communes membres qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer, par délibération, sur ce transfert. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

INVITE Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte, à prononcer par arrêté ce transfert de compétence et à modifier en conséquence les statuts de la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



certifié exécutoire : 02/12/2015
adressé en Préfecture le 02/12/2015

Conformément aux dispositions de l'Ordre de l'urbanisme administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formel contre la présente délibération produite en délai de 2 mois à compter de la date de sa notification à compter de la plus tardive des dates suivantes :

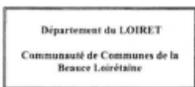
- date de sa notification en Préfecture
- date de sa publication en cas de sa notification

Dans ce dernier délai, un recours gracieux peut être déposé dès que l'autorité concernée, cette dernière respectant le délai de recours contentieux, qui accueillera à son tour :

- le compte de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- les motifs après l'introduction du recours gracieux et l'absence de réponse de l'autorité territoriale produite en délai.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2015-

Délibération portant sur le transfert de la compétence PLU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le quinze décembre deux mil quinze à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAINT SIGISMOND, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Nombre de conseillers présents	: 33
Nombre de pouvoirs	: 8
Nombre de conseillers absents	: 1
Nombre de votants	: 41
Date de convocation du Conseil	: 08/12/2015



Conseillers titulaires présents

Mme BILLARD Dominique,	Mme BLAIN Brigitte,
Mme BOISSIERE Isabelle,	Mme BUISSON Annick,
Mr CAILLARD Joël,	Mme COLLIN Laurence,
Mr FUHRER Gilles,	Mr GREFFIN Gervais,
Mr HERVÉ Lucien,	Mr HUCHET Gérard,
Mr LEBLOND Marc,	Mr LEGER Marc,
Mr MALON Jean-François,	Mme MINIERE Pascale,
Mme OMBOUA Yolande,	Mr PELLETIER Claude,
Mr PERDEREAU Louis-Robert,	Mr PINSARD Yves,
Mr SAVOURE-LEJEUNE Martial,	Mr TEXTIER Bernard,
Mr TICOT Jean-Claude,	Mr VANNIER Didier,
Mr VELLARD Alain,	Mr VALLOT Jean-Bernard,

Délégués titulaires absents avant donné pouvoir à un autre conseiller ou à un suppléant :
Mme BOUTET Isabelle représentée par Mr TEXTIER Bernard, Mme CHARBONNIER Elisabeth représentée par Mr PERDEREAU Benoît, Mme GUIBERTEAU Nadine représentée par Mr LEBLOND Marc, Mme JOVENIAUX Nadine représentée par Mr JOLLIET Hubert, Mme LEGRAND Fabienne représentée par Mr DAVID Eric, Mr CLAVEAU Thierry représenté par Mr CHATEIGNER Pascal, Mr JACQUET David représenté par Mme BLAIN Brigitte, Mr MOREAU Gilles représenté par Mme CHASSINE TOURNE Aline.

Délégués titulaires absents : Mr MARTIN Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mr FUHRER Gilles

N°2015 - 85 - AFFAIRES GENERALES - SCHEMA DE MUTUALISATION - VALIDATION DE LA DEMARCHE ET PROPOSITION AUX COMMUNES MEMBRES

Le contexte du schéma de mutualisation découle des récentes lois de réforme territoriale et des dispositions de l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « Afin d'assurer une meilleure organisation des services dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de

services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. »

Issu de la Conférence des Maires réunissant les élus et leurs DGS, de la restitution des différentes réunions ainsi que de l'exploitation et de l'analyse des questionnaires « agents » et « maires », les travaux qui ont été réalisés sont restitués au sein d'un projet de schéma de mutualisation des services dont une copie est jointe à cette délibération, et du présent rapport du Président de la Communauté de Communes.

Il s'agit d'un projet de schéma provisoire dédié à la mutualisation des services, à conduire sur le court ou le moyen terme du mandat actuel (2014/2020). Ce document ne constitue en aucun cas un document prescriptif ; il est plutôt élaboré tel une « feuille de route » engageant les collectivités autour du projet de mutualisation à construire ensemble, sur le territoire de la CCBL.

Dans la pratique, il n'existe pas de méthode de mutualisation « unique » dans la mesure où la mutualisation peut être à géométrie variable. Entendue au sens large, la mutualisation comprend l'ensemble des outils de coopération entre une commune et sa communauté (mutualisation verticale) ou entre les communes (mutualisation horizontale).

Au regard de ce qui précède, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le projet de schéma de mutualisation tel qu'il a été présenté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, A LA MAJORITE des membres présents :

**POUR : 40
ABSTENTION : 1**

PREND ACTE et VALIDE le schéma de mutualisation joint en annexe au présent rapport,

AUTORISE le Président à transmettre pour avis le schéma aux communes membres, lesquelles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.



Pour extrait conforme,

Le Président,



Thierry BRACQUEMOND

certifié exécutoire : 17/12/2015
adressé en Préfecture le 17/12/2015

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- ✓ date de sa réception en Préfecture
 - ✓ date de sa publication émise de sa notification
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- ✓ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
 - ✓ - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

ORGANIGRAMME DES SERVICES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le Président

M. Thierry BRACQUEMOND

Les Vice-Présidents

M Lucien HERVE

M. Hubert JOLLIET

Mme Isabelle ROZIER

M. Pascal GUDIN

M. Gilles FUHRER

La DGS

Mme Colette CAPELLE

Le service administratif et comptable

Mme Fabienne SAINT-GENEST

Mme Valérie MASNIER

Mme Hélène MAUFRAIS

Le service technique et sports

M. Alexandre VARENGUES

M. Benjamin THOMAS

Mme Brigitte DOUVILLE

Le service animation RAM

Mme Christelle DABOUT

Mme Anne-Sophie ECHEVARD

Le service d'instruction des autorisations du droit du sol

Mme Sylvie BLANCHECOTTE

PRÉSENTATION FINANCIÈRE

La CCBL regroupe 3 budgets:

BUDGET PRINCIPAL CCBL: Présentation des dépenses et des recettes 2015 (prévues et réalisées par chapitre) en section de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET ANNEXE DU RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) : Présentation des dépenses et des recettes 2015 (prévues et réalisées par chapitre) en section de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET ANNEXE DU SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif): Présentation des dépenses et des recettes 2015 (prévues et réalisées par chapitre) en section de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL CCBL

En Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
002- Résultat de fonctionnement reporté	892 937.00€	892 937.00€	100%
013-Atténuations de charges	20 000.00€	28 366.13€	141.83%
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	64 500.00€	76 860.88€	119.16%
73-Impôts et taxes	5 295 450.00€	5 358 659.00€	101.19%
74- Dotation, subventions et participations	857 560.00€	1 666 974.00€	194.39%
75-Autres produits de gestion courante	1 600.00€	100.92€	6.31%
77-Produits exceptionnels	0€	30 740.39€	0%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 132 047.00€	8 054 638.54€	112.94%

BUDGET PRINCIPAL CCBL

En Dépenses de Fonctionnement

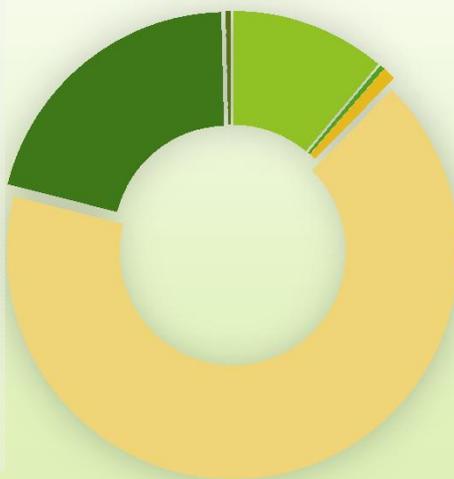
Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
011- Charges à caractère général	842 839.00€	343 997.97€	40.81%
012-Charges de personnel et frais assimilés	389 500.00€	312 297.21€	80.18%
014-Atténuations de produits	3 433 843.00€	3 333 074.00€	97.07%
022-Dépenses imprévues	20 000.00€	0€	100%
023-Virement à la section de fonctionnement	436 720.00€	0 €	0%
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	153 080.00€	150 977.52€	98.63%
65- Autres charges de gestion courante	1 853 955.00€	1 799 205.87€	97.05%
66-Charges financières	2 110.00€	2 103.75€	99.70%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 132 047.00€	5 941 656.32€	83.31%

BUDGET PRINCIPAL CCBL

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

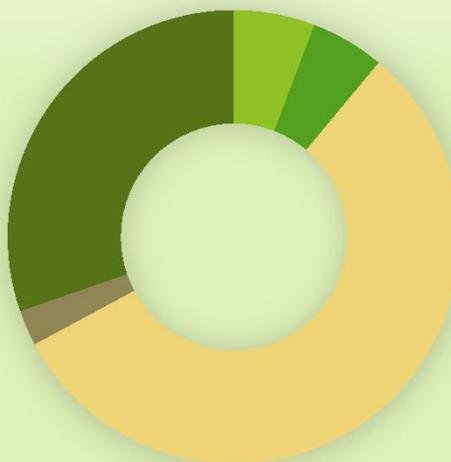
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 002-Résultat de fonctionnement reporté
- 013-Atténuations de charges
- 70-Produits de services, du domaine et ventes diverses
- 73-Impôts et taxes
- 74-Dotation, subvention et participation
- 75-Autres produits de gestion courante
- 77-Produits exceptionnels



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 011-Charges à caractère général
- 012-Charge de personnel et frais assimilés
- 014-Atténuations de produits
- 022-Dépenses imprévues
- 023-Virement à la section de fonctionnement
- 042- Opération d'ordre de transfert entre sections
- 65-Autres charges de gestion courante
- 66-Charges financières



Le résultat de clôture permet de dégager un excédent de fonctionnement de 2 112 982.22€

BUDGET PRINCIPAL CCBL

En Recettes d'Investissement

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
021-Virement de la section de fonctionnement	436 720.00€	0€	0%
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 080.00€	150 977.00€	98.63%
10-Dotations, fonds divers et réserves	37 293.00€	41 695.96€	111.81%
13-Subvention d'investissement (Département)	0€	5 303.00€	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	1 100 000.00€	650 000.00€	59.09%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 727 093.00€	847 976.48€	49.10%

BUDGET PRINCIPAL CCBL

En Dépenses d'Investissement

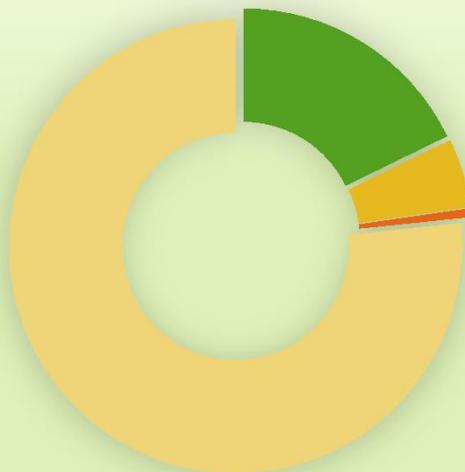
Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 293.00€	37 292.96€	100%
020-Dépenses imprévues	50 000.00€	0 €	0%
16-Emprunts et dettes	26 300.00€	26 229.02€	99.73%
20-Immobilisations incorporelles	80 000.00€	6 725.39€	8.41%
204-Subvention d'équipement versées	10 000.00€	6 320.00€	63.21%
21-Immobilisations corporelles	1 439 700.00€	313 607.40€	21.78%
23-Immobilisations en cours	83 800.00€	0€	0%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 727 093.00€	390 175.75€	22.59%

BUDGET PRINCIPAL CCBL

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

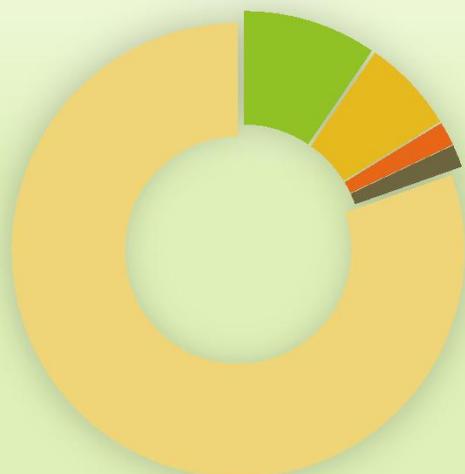
RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 021-Virement de la section de fonctionnement
- 040-Opérations d'ordre de tranfert entre sections
- 10-Dotations, fonds divers et réserves
- 13-Subvention d'investissement (Département)
- 16-Emprunts et dettes assimilées



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 020-Dépenses imprévues
- 16-Emprunts et dettes
- 20-Immobilisations incorporelles
- 204-Subvention d'équipement versées



Le résultat de clôture permet de dégager un excédent d'investissement de 457 800.73€

BUDGET RAM CCBL

En Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	94 000.00€	17 911.36€	19.05%
74- Dotation, subventions et participations	10 300.00€	66 124.61€	641.99%
75-Autres produits de gestion courante	30 593.00€	0€	0%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	134 893.00€	84 035.97€	62.30%

En Dépenses de Fonctionnement

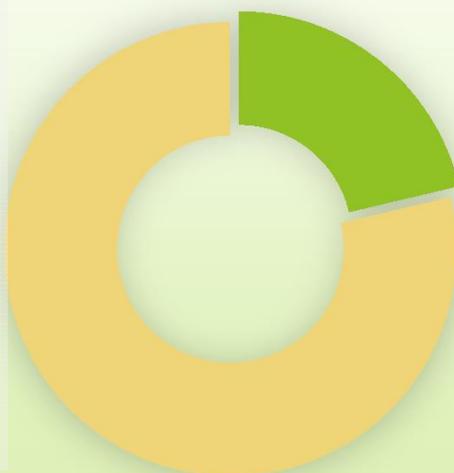
Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
002- Résultat de fonctionnement reporté	2 067.29€	0€	0%
011- Charges à caractère général	13 700.00€	8 077.82€	58.96%
012-Charges de personnel et frais assimilés	89 600.00€	0€	0%
023-Virement à la section de fonctionnement	24 829.00€	0€	0%
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	6 295.00€	6 294.44€	99.99%
65- Autres charges de gestion	1 000.00€	972.00€	97.20%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	134 893.00€	15 344.26€	11.38%

BUDGET RAM CCBL

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

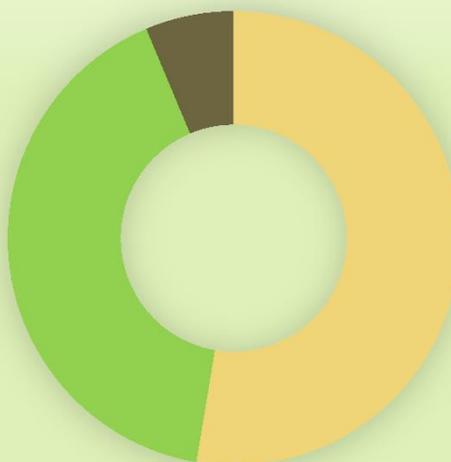
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 70-Produits de services, du domaine et ventes diverses
- 74-Dotation, subvention et participation
- 75-Autres produits de gestion courante



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 002-Résultat de fonctionnement reporté
- 011-Charges à caractère général
- 012-Charge de personnel et frais assimilés
- 023-Virement à la section de fonctionnement
- 042- Opération d'ordre de transfert entre sections
- 65-Autres charges de gestion courante



Le résultat de clôture permet de dégager un excédent de fonctionnement de 68 691.71€

BUDGET RAM CCBL

En Dépenses d'Investissement

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
001-Solde d'investissement reporté	41 149.00€	41149.44€	100%
20-Immobilisations incorporelles	600.00€	569.28€	94.88%
21-Immobilisations corporelles	400.00€	85.00€	21.25%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	42 149.00€	41 803.72€	99.18%

En Recettes d'Investissement

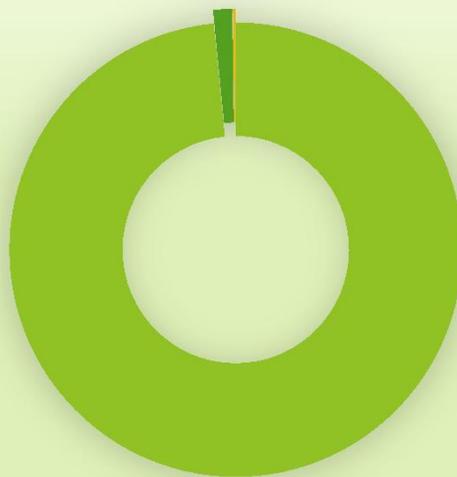
Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
021-Virement de la section de fonctionnement	24 298.00€	0€	0%
13-Subventions d'investissement	25 000.00€	0€	0%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	42 700.00€	0€	0%

BUDGET RAM CCBL

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 20-Immobilisations incorporelles
- 21-Immobilisations corporelles



RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 021-Virement de la section de fonctionnement
- 13-Subvention d'investissement (Département)

0

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit d'investissement de 41 803.72€

L'INVESTISSEMENT AU SEIN DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

En Dépenses d'Investissement

Articles	Budgétisé	Réalisé	Explications
2188-Autres immobilisations corporelles	200.00€	85.00€	Appareil photo NIKON COOLPIX
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	200.00€	85.00€	

BUDGET SPANC CCBL

En Recettes d'Exploitation

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
002- Résultat d'exploitation reporté	66 906.00€	66 906.00€	100%
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 000.00€	16 232.84€	54.11%
74-Subvention d'exploitation	0€	8 139.45€	0%
77-Produits exceptionnels	0€	1 220.00€	95.45%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	96 606.00€	92 499.28€	95.45%

En Dépenses d'Exploitation

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
011- Charges à caractère général	86 967.00€	21 883.79€	26.16%
012-Charges de personnel et frais assimilés	7 500.00€	0€	0%
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	1 089.00€	1 088.07€	99.91%
65- Autres charges de gestion courante	350.00€	325.78€	93.08%
67- Charges exceptionnelles	1 000.00€	0€	0%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	96 906.00€	23 297.64€	24.04%

BUDGET SPANC CCBL

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

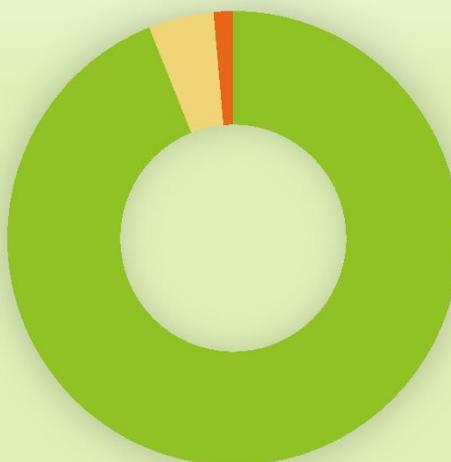
RECETTES D'EXPLOITATION

■ 77-Produits exceptionnels



DEPENSES D'EXPLOITATION

- 011-Charges à caractère général
- 012-Charge de personnel et frais assimilés
- 042- Opération d'ordre de transfert entre sections
- 65-Autres charges de gestion courante
- 67-Charges exceptionnelles



Le résultat de clôture permet de dégager un excédent d'exploitation de 69 201.64€

BUDGET SPANC CCBL

En Dépenses d'Investissement

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
20-Immobilisations incorporelles	0€	0€	0%
21-Immobilisations corporelles	0€	0€	0%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0€	0€	0%

En Recettes d'Investissement

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 585.00€	2 585.85€	100%
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 089.00€	1 088.07€	99.91%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 6374.00€	3 673.92€	100%

BUDGET SPANC CCBL

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

■ 20-Immobilisations incorporelles

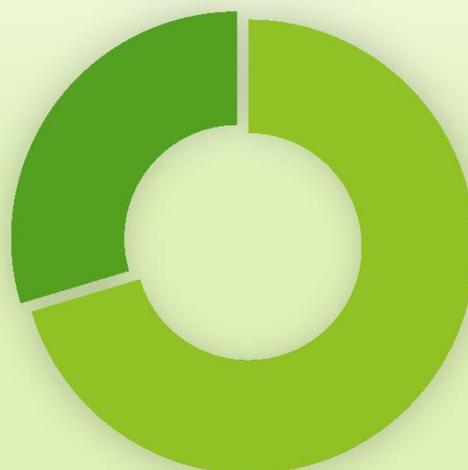
■ 21-Immobilisations corporelles

0

RECETTES D'INVESTISSEMENT

■ 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

■ 040-Opérations d'ordre de tranfert entre sections



Le résultat de clôture permet de dégager un excédent d'investissement de 3 673.92€

FISCALITÉ

➤ ETAT 1259:

Taux votés par L'EPCI pour:

- La Taxe d'Habitation: 0.207%
- La Taxe Foncière (sur le bâti): 0.201%
- La Taxe Foncière (sur le non-bâti): 0.421%

➤ TEOM:

Taux votés par L'EPCI pour:

- Les Communes relevant du SIRTOMRA : 14.08%
- La Commune relevant du SMIRTOM : 12.00%